

«Comme syndique, je prends mes responsabilités»

Vevey **L'Exécutif demande la suspension de Lionel Girardin, visé par une plainte pénale du Canton**

Stéphanie Arboit

La syndique de Vevey, Elina Leimgruber, s'était engagée devant le Conseil communal à ce que l'Exécutif demande la suspension du municipal socialiste Lionel Girardin si une procédure pénale s'ouvrait. Le Canton ayant annoncé en fin de semaine qu'il déposait une plainte (notre édition de samedi), l'Exécutif a pris ce lundi ses responsabilités. Cette plainte, une première dans le canton, est dirigée contre celui qui est suspecté d'avoir mélangé les genres au sein de la Fondation Apollo, qu'il présidait.

Pourquoi avoir refusé, il y a deux semaines, de demander une suspension et l'avoir décidée ce lundi, alors que la situation de Lionel Girardin n'a pas changé entre-temps?

Nous étions soumis à des pressions pour nous décider tout de suite, mais nous voulions attendre les résultats de l'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF), qui étaient censés tomber fin juin. Depuis, non seulement le CCF a transmis les éléments en sa possession directement au Ministère public, ce qui a donné lieu au dépôt d'une plainte pénale, mais, de plus, la Municipalité a reçu de la Fondation Apollo des pièces dont elle n'avait pas connaissance et qui ont confirmé des éléments parus dans «24 heures».

Votre voix prépondérante a retardé cette demande de suspension. Donc certains suggèrent que vous avez «protégé» Lionel Girardin...

J'ai été attristée et choquée par les révélations sur Lionel Girardin. Je n'ai pas voulu le défendre mais il s'agit d'un collègue: il était impensable pour moi d'enclencher une procédure aussi dure qu'une sus-



La syndique Elina Leimgruber se dit «attristée et choquée par les révélations sur Lionel Girardin». CHANTAL DERVEY

pension sans avoir d'éléments probants et concrets en main! La Municipalité ne les avait jamais eus sous les yeux jusqu'à présent.

Quid du fait que l'avocat de Lionel Girardin est un de vos amis proches?

Il s'agit d'un professionnel choisi par Lionel Girardin. Ce n'est pas moi qui les ai mis en relation.

Le communiqué de ce lundi dit que «la Municipalité a décidé à la majorité de demander au Conseil d'État la suspension préventive». Pourquoi pas à l'unanimité?
L'important est que la Municipalité s'était engagée à demander une

suspension en cas de plainte pénale. Comme syndique, je prends mes responsabilités: je dis ce que je fais et je fais ce que je dis.

Pourquoi avoir demandé six mois de suspension?

Le maximum est d'un an. Cette proposition, équivalente à la moitié de ce délai, nous a paru sensée.

Après bientôt sept semaines d'absence, Lionel Girardin était-il censé reprendre bientôt son poste?

Il est en arrêt maladie et son certificat médical a été prolongé.

Sera-t-il toujours payé s'il est suspendu?

Pour l'heure, la question ne se pose pas puisqu'il est au bénéfice d'un certificat médical; c'est donc l'assurance qui prend en charge son salaire de municipal. Ensuite, le Conseil d'État devra se déterminer sur la suspension et nous aviserons. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un nouvel article de loi, qui n'a jamais été appliqué.

À l'époque, Jean-Claude Doriot avait refusé de démissionner de son poste à Montreux, jusqu'à avoir siégé assez pour toucher une rente. Possible à Vevey?

Non, il n'y a pas de rente ici.

Dans le même article de loi que celui qui concerne la suspension, il est indiqué que «le Conseil d'État peut repourvoir les sièges vacants» ou mettre sous tutelle la Commune...

Nous n'avons pas eu d'information dans ce sens pour l'heure. En ce qui me concerne, je ne vois pas de raison pour demander une mise sous tutelle de la Commune.

Que se passe-t-il avec les dicastères de Lionel Girardin pendant son absence?

Je suis sa suppléante et par conséquent c'est moi qui m'en occupe. J'avais déjà l'Éducation, la Jeunesse et les Sports lors de la dernière législature donc je connais leurs fonctionnements. Il reste l'Informatique et la Famille, certes un gros morceau. Si la suspension est prononcée, nous regarderons si nous devons nous répartir les choses différemment au sein de la Municipalité.

N'y a-t-il pas à craindre qu'il y ait aussi eu des mélanges des genres au sein des services dont il s'occupait?

Dans les faits, les compétences financières sont bien établies au sein de la Ville. Il faut toujours des doubles signatures, donc je ne pense pas qu'il y ait eu des soucis. Quant aux entités où Lionel Girardin représentait Vevey, nous en avons demandé la liste pour vérifier que les intérêts de la Ville n'ont pas été lésés.